



## **APE Plappeville**

Association des Parents d'Elèves de Plappeville

Inscrite sur le registre des associations du Tribunal de Metz Vol.LXVII – folio 16

Siège social : Mairie de Plappeville 57050 Plappeville

# **VIDE DRESSING**

## **REGLEMENT ET CONDITIONS GENERALES**

### **14 OCTOBRE 2018**

### **PLAPPEVILLE**

#### **Article 1 :**

Le vide-dressing pour la vente et l'achat, entre particuliers, de vêtements et accessoires pour hommes, femmes et enfants, est organisé par l'Association des Parents d'Elèves de Plappeville.

Il se déroulera dans la salle polyvalente de Plappeville le 14 Octobre 2018, de 9h00 à 16h.

L'accueil des exposants débutera à 8h00. Il ne sera plus possible de venir installer son stand après 9h00, heure d'ouverture des portes au public.

#### **Article 2 :**

L'inscription, la réservation et le règlement préalables d'un emplacement sont nécessaires. Aucune inscription ne peut être prise en compte avant la réception du paiement et des pièces justificatives.

L'inscription est validée après l'envoi du règlement signé, la photocopie de la carte d'identité de l'exposant, ainsi que le coupon d'inscription complété et le paiement par chèque libellé à l'ordre de l'association des parents d'élèves APE Plappeville.

#### **Article 3 :**

Le montant est fixé à 5€ par emplacement de 1,20 linéaire. Cet emplacement peut comporter une table de 1.20mX0.80 et 1 chaise moyennant 1 euro supplémentaire, sur demande préalable et fournis sur place.

Afin de pouvoir répondre le plus favorablement possible à toutes les demandes d'emplacements tout en tenant compte de l'espace disponible de la salle polyvalente, les organisateurs se réservent le droit de limiter à 4 le nombre d'emplacements réservables.

Il est possible d'apporter un portant personnel, dans le cas où vous ne réserveriez pas de table.

#### **Article 3 :**

Le vide-dressing est réservé aux **particuliers**, non professionnels. Les participants certifient sur l'honneur ne vendre à cette occasion que des objets personnels et usagés, deux fois par an au plus, conformément à l'article R 321-9 du Code pénal.

**Article 4 :**

Les emplacements sont attribués par l'association, et ne pourront être contestés. L'emplacement attribué ne peut être modifié qu'avec l'accord des organisateurs qui seront les seuls habilités à le faire si nécessaire.

**Article 5 :**

Toute inscription est définitive dès réception du paiement. En cas d'impossibilité, l'exposant devra en aviser l'organisateur au moins 10 jours avant le début du vide-dressing. Les sommes versées resteront dans ce cas acquises par l'organisateur à titre d'indemnité.

La salle devra être libérée de toute occupation au plus tard le même jour à 18 h. Les exposants s'engagent à laisser leur emplacement propre et vide après la manifestation. Un don des invendus au profit d'une association caritative (Caritas Secours Catholique) sera possible dans un lieu indiqué le jour de la manifestation.

**Article 6 :**

Les articles en vente devront être **propres et en bon état**. L'organisateur se réserve le droit de refuser la vente de tout matériel ou marchandise non légales.

La vente de produits alimentaires et consommables par les exposants est formellement interdite. L'organisateur se réserve l'exclusivité de la vente de boissons et de la restauration.

La vente ne s'effectue qu'entre l'acheteur et l'exposant, elle ne concerne en aucune manière les organisateurs, aucune réclamation ne pourra être formulée à leur rencontre

**Article 7 :**

Les exposants sont tenus de respecter les mesures de sécurité prises par l'organisateur. Les exposants ne doivent pas obstruer les allées ou les voies d'accès et les sorties de secours, ni les empiéter.

**Article 8 :**

L'organisateur se décharge de toute responsabilité quant aux accidents pouvant survenir au cours de cette manifestation, ainsi qu'aux éventuelles dégradations ou vols du matériel exposé. En acceptant le présent règlement, l'exposant abandonne tout recours à l'encontre de l'association en cas de sinistre.

**Article 9 :**

La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement.



## COUPON D'INSCRIPTION VIDE DRESSING 2018

Je soussigné(e),

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse :

.....

.....

.....

Téléphone.....

Mail.....

(pour confirmation de l'inscription)

N° carte d'identité : ..... Délivrée le ..... Par la préfecture  
de .....

- Souhaite réserver ..... emplacement(s) de 1,20 m linéaire à 5 euros / unité

- Souhaite réserver ..... table(s) et chaise(s) à 1 euro /chaise + table

Soit :

..... emplacement(s) x 5 euros = .....euros

..... table(s) et chaise(s) x 1 euro = .....euros

**Total :** ..... euros

Atteste sur l'honneur ne faire que 2 vides dressing dans l'année et avoir pris connaissance du présent règlement.

Le : ..... à : .....

Signature précédée de la mention "lu et approuvé"

A retourner au plus vite, accompagné du paiement par chèque à l'ordre de «APE Plappeville» et de la photocopie recto verso de votre pièce d'identité à l'adresse :

LIENARD P. 14 rue du général Brion - 57050 PLAPPEVILLE

videdressing@apeplappeville.com.....  06 .09.55.10.54

**Merci et à bientôt**